

A l'appel de l'ordre tendant à la deuxième lecture du Bill n° 6, Loi concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux;

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Avec la permission de la Chambre, ledit bill est lu une troisième fois et adopté, sur division.

A l'appel de l'ordre tendant à la deuxième lecture du Bill n° 76 (W du Sénat), intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la radio, 1938";

M. Chevrier propose,—Que ledit bill soit maintenant lu une deuxième fois.

Après discussion, ladite motion, mise aux voix, est agréée.

Ledit bill est, en conséquence, lu une deuxième fois, étudié en comité plénier, rapporté sans amendement;

Avec la permission de la Chambre, ledit bill est lu une troisième fois et adopté.

La Chambre s'ajourne ensuite, à 10 heures 55 minutes du soir, à demain, à trois heures de l'après-midi.